|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vendredi 18 septembre 2020  Chers parents,  La règlementation en matière de sécurité impose aux écoles certaines obligations.  Ces règles de sécurité sont présentées en classe et expliquées.  Ce qui est dit aux élèves est adapté à leur âge et à ce qu’ils sont en capacité de comprendre.  **L’incendie** : nous avons fait un exercice d’évacuation incendie le 18/09/2020. Un 2ème exercice inopiné aura lieu dans l’année scolaire.  **Les deux PPMS (plans particuliers de mise en sureté)**   * Le plan pour le risque attentat-intrusion * Le plan pour les risques majeurs (pour le secteur de l’école, il s’agit   essentiellement du risque industriel lié au transport de produits dangereux sur l’autoroute pouvant provoquer un nuage ou des fumées toxiques en cas d’accident)  Chacun de ces plans va faire l’objet d’au moins un exercice.  Pour l’attentat-intrusion, nous ferons un exercice de confinement. Une fois l’alerte donnée, tous les accès à l’école et toutes les salles de classe seront verrouillés. Les élèves devront se cacher et rester silencieux pendant environ 10 minutes.  Les élèves seront prévenus de l’exercice. Il se déroulera donc sans effet de surprise. Pour les plus jeunes, le terme « attentat-intrusion » ne sera pas utilisé et l’exercice sera présenté sous la forme d’un jeu : se cacher et jouer au roi du silence.  Pour l’exercice risques majeurs, l’école sera verrouillée mais les élèves continueront leurs activités. Il s’agira ici de s’isoler de l’extérieur. Nous testerons également les modes de communication entre les différentes zones de l’école et l’extérieur.  Pour chaque exercice, des observateurs seront présents et des retours d’expérience seront faits. Le bilan des exercices incendie et de la mise en œuvre des PPMS est présenté en conseil d’école.  Les enseignant(e)s et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.  Cordialement,  Le directeur de l’école  *Emmanuel GICHTENAERE* |  | Vendredi 18 septembre 2020  Chers parents,  La règlementation en matière de sécurité impose aux écoles certaines obligations.  Ces règles de sécurité sont présentées en classe et expliquées.  Ce qui est dit aux élèves est adapté à leur âge et à ce qu’ils sont en capacité de comprendre.  **L’incendie** : nous avons fait un exercice d’évacuation incendie le 18/09/2020. Un 2ème exercice inopiné aura lieu dans l’année scolaire.  **Les deux PPMS (plans particuliers de mise en sureté)**   * Le plan pour le risque attentat-intrusion * Le plan pour les risques majeurs (pour le secteur de l’école, il s’agit   essentiellement du risque industriel lié au transport de produits dangereux sur l’autoroute pouvant provoquer un nuage ou des fumées toxiques en cas d’accident)  Chacun de ces plans va faire l’objet d’au moins un exercice.  Pour l’attentat-intrusion, nous ferons un exercice de confinement. Une fois l’alerte donnée, tous les accès à l’école et toutes les salles de classe seront verrouillés. Les élèves devront se cacher et rester silencieux pendant environ 10 minutes.  Les élèves seront prévenus de l’exercice. Il se déroulera donc sans effet de surprise. Pour les plus jeunes, le terme « attentat-intrusion » ne sera pas utilisé et l’exercice sera présenté sous la forme d’un jeu : se cacher et jouer au roi du silence.  Pour l’exercice risques majeurs, l’école sera verrouillée mais les élèves continueront leurs activités. Il s’agira ici de s’isoler de l’extérieur. Nous testerons également les modes de communication entre les différentes zones de l’école et l’extérieur.  Pour chaque exercice, des observateurs seront présents et des retours d’expérience seront faits. Le bilan des exercices incendie et de la mise en œuvre des PPMS est présenté en conseil d’école.  Les enseignant(e)s et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.  Cordialement,  Le directeur de l’école  *Emmanuel GICHTENAERE* |